

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	10
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n° : **21.04.09**

Date de convocation : 14 juin 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt et un

Le 28 juin à 14 heures 30

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier		X	M. Jean de LESCURE
POURQUIER Jean-Paul		X	
RECOULIN Isabelle	X		
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis		X	
TUFFÉRY Julien	X		

CHALEUR RENOUEVABLE
Gestion déléguée du Fonds Chaleur
Attribution de subventions pour la réalisation d'études et de travaux de Chaleur renouvelable

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que le SDEE est lauréat du Contrat de Développement Territorial de l'ADEME pour le développement de la Chaleur renouvelable en Lozère. En lien avec son rôle d'opérateur territorial de chaleur renouvelable, et afin de soutenir des projets de taille modeste, le SDEE assure également la gestion déléguée du Fonds Chaleur de l'ADEME.

Cet accord a été formalisé officiellement par la signature :

- d'une **convention de financement** le 27 novembre 2019, permettant au SDEE de bénéficier d'une aide financière de l'ADEME pour assurer une mission d'animation en vue du développement des énergies renouvelables thermiques sur son territoire ;
- d'un **accord cadre** le 22 juin dernier, qui détermine les conditions de déploiement territorial du Fonds chaleur ;
- d'une **convention de mandat** le 27 août dernier, pour la gestion déléguée du Fonds Chaleur permettant au SDEE d'assurer l'instruction des demandes d'aides, l'établissement des contrats d'attribution, la liquidation des sommes concernées et le paiement des dépenses, conformément aux critères d'aides définis par l'ADEME.

L'instruction technique et économique des projets faisant l'objet d'une demande d'aide au titre du Fonds Chaleur se déroule au sein d'une commission d'attribution des aides composée du SDEE et de l'ADEME. Il est précisé que l'ADEME reste seule décisionnaire dans l'attribution des aides.

.../...

Les dossiers ci-après viennent d'être finalisés, et il est proposé aux membres du Bureau Syndical de valider leur financement :

Description de l'opération	Montant éligible à subvention	Subvention du SDEE	Cofinancement Région
Etudes			
SCI Grange du Déroc Réalisation d'une étude de faisabilité pour une installation de chauffage par géothermie dans le cadre de la réhabilitation d'un corps de ferme en restaurant et salle de spectacle	4 380 €	1 533 €	1 533 €
Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère Réalisation de trois études de faisabilité d'installation de chaufferies automatiques à bois pour les bâtiments : - la maison du Mont Lozère, à Pont-de-Montvert - la maison de santé de Saint Etienne Vallée Française - la maison de santé de Sainte Croix Vallée Française	14 000 €	4 900 €	4 900 €
Commune de Bourgs-sur-Colagne Réalisation d'une étude de faisabilité pour une installation de chauffage par géothermie dans le cadre de la réhabilitation de la salle des fêtes, dite <i>Maison du Temps Libre</i> , et de la construction d'une école	4 800 €	1 680 €	1 680 €
Commune du Malzieu Ville Réalisation d'un bilan énergétique des bâtiments publics et d'une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur au bois pour plusieurs bâtiments communaux	5 500 €	3 850 €	0 €
EURL Jacques Mialanes Réalisation d'une étude de faisabilité pour une installation de chauffage automatique au bois pour des chambres d'hôtes, des gîtes et un restaurant au domaine de Carrière	3 300 €	1 155 €	1 155 €
Travaux			
SARL Midi Maintenance Réalisation d'une installation à granulés de bois, en remplacement d'une chaudière fioul pour la maison de repos Les Tilleuls à Marvejols	48 786 €	23 846 €	0 €
SARL Ebénisterie Poudevigne Installation d'une chaudière au bois déchiqueté pour des ateliers et un showroom dans le cadre d'un agrandissement et du renouvellement du système de production de chaleur	95 305 €	35 802 €	20 607 €
Commune de La Bastide Puylaurent Réalisation d'une installation à granulés de bois pour un immeuble communal en cours de réhabilitation et comprenant un point multiple rural et quatre logements	52 917 €	33 629 €	0 €
ASL Immeuble Chanelles Réalisation d'une installation à granulés de bois pour un immeuble comprenant douze logements en remplacement d'une chaudière fioul	32 004 €	17 027 €	0 €
Total	260 992 €	123 422 €	29 875 €

Délibération n° : 21.04.09

Il est précisé qu'en raison du contexte de crise sanitaire, l'ADEME avait demandé à ses opérateurs territoriaux de bien vouloir procéder au versement d'une avance de 20 % de la subvention octroyée, pour les entreprises et les associations, en 2020. Cette mesure est prorogée en 2021.

**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

VALIDE le financement des opérations présentées ci-dessus, validées par l'ADEME lors de la commission d'attribution des aides du 8 juin dernier ;

VALIDE le versement d'un acompte correspondant à 20% de la subvention octroyée, pour les entreprises et les associations ;

AUTORISE son Président à signer tous documents nécessaires à ces décisions.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20210628-20210409-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.